

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 juin 2022

N° CP-2022-6-4-1

N° applicatif 3605

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service consulté

CONVENTION AVEC ALSACE ACTIVE POUR ANIMER LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT ET DEVELOPPER LES STRUCTURES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN ALSACE

Résumé : L'association Alsace Active soutient le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) du territoire et accompagne les structures de l'ESS par le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA). En continuité des années précédentes et en appui de la politique ESS de la Collectivité européenne d'Alsace, il est proposé de lui accorder une subvention de fonctionnement identique à 2021, à savoir de 55 176 € pour des actions à l'échelle du territoire alsacien en 2022.

L'association Alsace Active réunit des acteurs publics et privés qui, ensemble, accompagnent des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire. La spécificité d'Alsace Active est de constituer une plateforme du monde économique, financier et de l'accompagnement social pour créer en proximité des outils pour la création d'entreprise.

Ses outils d'accompagnement visent à structurer et consolider les structures intervenant auprès des publics fragiles. On citera notamment les structures telles que les associations, les entreprises d'insertion par l'activité économique ou les sociétés coopératives. Elle facilite également l'accès au financement de celles-ci par des prêts et avances financières jusqu'à concurrence de 200 000 euros.

Plus précisément la Collectivité européenne d'Alsace soutient les initiatives suivantes :

- apporter un appui spécifique et des solutions de financement aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) à quatre étapes-clé de la vie de leur projet :

- > Une première évaluation de la situation économique : En 2021, 189 nouvelles structures de l'ESS en Alsace ont été accueillies. Cette première phase, indispensable à la compréhension du projet consiste en un entretien avec le porteur pour avoir une connaissance de son projet, identifier son besoin, solliciter les pièces complémentaires nécessaire à l'expertise. Cette analyse est personnalisée et permet d'aboutir à une orientation adaptée à la situation.

- > L'expertise approfondie : Parmi ces structures accueillies 38 ont bénéficié d'une expertise approfondie, réalisée en lien avec le porteur au sujet du financement, du positionnement choisi et de la stratégie de la structure, son engagement sur le territoire en investiguant plusieurs thématiques : l'environnement économique, les emplois, le territoire d'intervention, le projet social et la gouvernance. A cette phase, une prise de contact avec le conseiller bancaire est également réalisée. Enfin, une note de synthèse détaillée est rédigée et présentée en comité d'engagement composés d'experts qui se positionnera sur le financement du projet, comité auquel participe selon les sujets la Collectivité européenne d'Alsace. Des conseils stratégiques et financiers peuvent être proposés aux porteurs, tout comme l'orientation vers d'autres structures du territoire si la situation le nécessite.

- > L'engagement : Parmi ces structures expertisées, 37 ont obtenu un avis favorable de financement en 2021. La mise en place du financement se fait en lien avec le porteur et sa banque.

- > Le suivi : De manière complémentaire 92 structures financées antérieurement ont bénéficié d'un suivi en 2021. Sur la base du volontariat, les structures sont invitées à transmettre leurs documents économiques et financiers, les événements marquants de l'année, leur stratégie, ainsi que les éventuelles difficultés survenues ou à venir.

En 2021 cela avait permis in fine d'accompagner des structures de l'ESS pour un total de 2,5 millions d'euros sous forme de prêts et 276 emplois créés ou consolidés.

- animer le Dispositif Local d'Accompagnement pour les structures d'Insertion par l'activité économique et les structures des services à la personne :

Alsace Active a organisé et animé des ateliers sur le plan de trésorerie et mise à disposition d'outils pour les associations alsaciennes. Les sujets abordés sont le pilotage financier, le suivi des plans de trésorerie, la relation avec les partenaires financiers.

En 2021 cela a permis d'accompagner 80 structures et de réaliser 42 ingénieries individuelles.

La Collectivité européenne d'Alsace est valorisée dans ces actions par le rappel de notre cofinancement aux structures, par notre participation au fonctionnement d'Alsace Active et par la présence de notre logo dans les communications. Enfin cela permet à notre collectivité de s'appuyer sur Alsace Active pour faire émerger des structures de l'ESS ou pour accompagner des structures nécessitant un soutien à se renforcer économiquement.

Compte tenu des éléments précités et conformément à la convention en annexe, il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace subventionne l'association pour un montant de **55 176 €** pour l'année 2022 réparti à part égale pour les deux objectifs de la convention, soit 27 588 € pour le dispositif local d'accompagnement (dont 19 360 € sur l'ingénierie et 8 228 € sur le fonctionnement) et 27 588 € pour les actions d'aides aux financements de l'Economie Sociale et Solidaire. Alsace Active ayant 5 postes à temps complet, cette subvention participe à hauteur de 0,5 poste.

La Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté du 29 avril 2022 a émis un avis favorable sur ce rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 55 176 euros à l'association Alsace Active au titre de l'année 2022, en versant un acompte de 50 % de la subvention après décision de la commission permanente puis le solde suite à l'examen des justificatifs requis,
- d'approuver les termes de la convention jointe en annexe du présent rapport et de m'autoriser à la signer.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante : P153O005T02, chapitre 017, nature 65748, fonction 444.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY